

corporations, est étudiée avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Une triste constatation ressort avec évidence : c'est que ces règlements qui, à l'origine, avaient pour unique but l'intérêt général et la pratique loyale de la profession, dégénérent bientôt en un instrument de prépondérance injuste du maître-marchand sur le maître-ouvrier, situation déplorable qui amena, entre autres révoltes, celles de 1744 et de 1786, et qui, malgré les plaintes amères des ouvriers, persista sans changement appréciable jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Trois chapitres entiers sont consacrés à l'apprentissage, au compagnonnage et à la maîtrise : c'est dire que ces trois stages de la carrière du tisseur sont étudiés ici avec le même soin scrupuleux que tout le reste, et que nous y trouvons la révélation de bien des faits peu connus.

Après avoir traité des conditions ordinaires de l'apprentissage quant à la durée, aux formes et clauses du contrat, au droit d'inscription, à la limitation, aux obligations de résidence, etc., l'auteur montre l'apprenti vivant au foyer du maître, et par un choix d'exemples empruntés aux registres contemporains, la situation spéciale des apprentis de l'Aumône générale admis gratuitement, avec droit à un gage payé par le maître.

Pour le compagnonnage, deuxième degré de la hiérarchie professionnelle, nous voyons se dérouler d'abord la série des dispositions qui le concernent : droits de réception, billet de consentement, de congé ou d'acquit, le livre du compagnon, — qui a donné naissance au livret d'ouvrier encore usité dans la fabrique, — les avances, le chef-d'œuvre. L'auteur ensuite, fidèle à un plan qu'on ne saurait trop louer, utilise les documents authentiques pour placer dans son cadre et faire revivre sous nos yeux le compagnon d'autrefois, avec le modeste budget de ses gains et de ses dépenses.

La maîtrise arrive enfin, couronnement envié d'une laborieuse préparation. Si elle confère des droits, elle impose en retour certaines obligations. Les uns et les autres sont exposés avec la parfaite impartialité dont l'auteur ne se départ jamais. M. Justin Godart, en effet, est sobre d'appréciations personnelles, estimant à juste titre que la vérité sur les avantages et les défauts de l'institution qu'il étudie se dégage d'elle-même des documents qu'il soumet à son lecteur, lesquels documents par leur grand nombre et le caractère de généralité qui en résulte, ne laissent dans l'ombre aucun point du sujet.

Les chapitres suivants traitent du *Travail* et des diverses questions